

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 06 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi six juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature et des Mobilités Douces, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 28 mai 2025	Date d'affichage : 13 juin 2025
-----------------------------------	---------------------------------

Membres en exercice :	Membres présents : 15
Procurations : 2	Nombre de votes : 17
Pour : 17	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BUSSETTA Jean-Yves - CHESSA Pascal - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint- PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : LUIGGI Laure (à Dominique VENTURINI) - PIRAS Marie-Antoinette (à Jean-Claude FRANCESCHI)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - - MARIANI Marthe - MARCHETTI Laurent - MEDORI Séverin - NOIRALT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence

OBJET : DIVISION DES PARCELLES A 521, A 522 ET A 523

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du mercredi 28 mai 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle à l'assemblée que la Zone Artisanale de la Punta à la sortie nord d'ALERIA a été viabilisée. Face aux demandes d'acquisition, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à la division des parcelles cadastrées A 521, A 522, et A 523 en vue de définir des parcelles conformes aux lots créés.

Les parcelles issues de cette division auront la contenance suivante :

A 523	
A 523 p	942 m ²
A 523 p	768 m ²
A 523 p	626 m ²
A 523 p	769 m ²
A 523 p	132 m ²
A 523 p	15 m ²
A 522	
A 522p	90 m ²
A 522p	319 m ²
A 522p	448 m ²
A 522p	1221 m ²
A 522p	670 m ²
A 521	
A 521p	1494 m ²
A 521p	1235 m ²
A 521p	1101 m ²
A 521p	1270 m ²
A 521p	34 m ²
A 521p	828 m ²

Cette division est réalisée conformément à la déclaration préalable de division n°02B0092350017 du 18/10/2023

Le conseil communautaire,

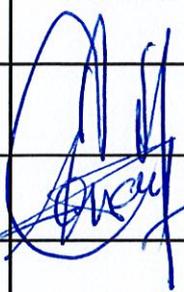
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

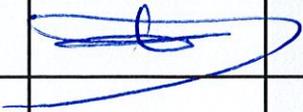
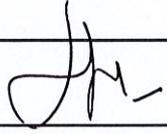
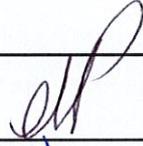
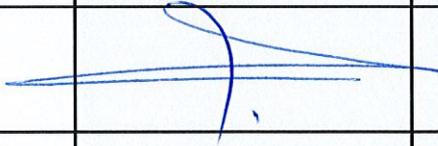
DECIDE

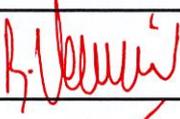
- **De procéder** à la division parcellaire des parcelles A 521, A 522 et A 523,
- **De mandater** le Président pour signer tout acte ou document concernant cette opération

OBJET : DIVISION DES PARCELLES A 521, A 522 ET A 523

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
ANGELI Paul	X					
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie	X					
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal	X					
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin	X					
GOZZI Dominique						

OBJET : DIVISION DES PARCELLES A 521, A 522 ET A 523

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique	X					
LUIGGI Laure	X				VENTURINI	
MARCHETTI Laurent						
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin						
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X					
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette	X					
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : DIVISION DES PARCELLES A 521, A 522 ET A 523						
NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard	X					
VENTURINI Dominique	α					

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI